



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Augmentation de l'électricité pour les entreprises

Question écrite n° 11350

Texte de la question

M. Antoine Villedieu alerte M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur les conséquences de l'augmentation des tarifs de l'électricité pour les petites et moyennes entreprises, les commerces et les artisans. Dans le cadre du bouclier tarifaire le Gouvernement s'était engagé à limiter la hausse des prix de l'électricité à 15 % en 2023, or le 1er août 2023 le tarif de l'électricité a bondi de 10 % supplémentaire provoquant l'inquiétude des entrepreneurs qui devront, pour faire face à cette nouvelle hausse, répercuter la hausse sur le prix payé par le consommateur. Le Gouvernement doit impérativement apporter une réponse aux Français qui voient chaque mois diminuer leur pouvoir d'achat. Ainsi, il demande au Gouvernement d'appliquer une baisse des taxes sur les énergies comme le Rassemblement National le propose afin de permettre une réduction immédiate de la facture.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est pleinement conscient des difficultés générées par le contexte de hausse des prix de l'électricité, en particulier sur les petites et moyennes entreprises, les commerces et les artisans. C'est pourquoi il a été mis en place, depuis le 1er février 2022, une baisse des tarifs de l'accise sur l'électricité aux niveaux minimums autorisés par le droit européen, soit à 0,5 €/MWh pour les entreprises et à 1 €/MWh pour les particuliers. Cette baisse, qui devait s'éteindre au 1er février 2023, a fait l'objet d'une prolongation en loi de finances pour 2023 et son efficacité a été renforcée par l'inclusion de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité à l'accise sur l'électricité. Dans le but de préserver la compétitivité des entreprises et le pouvoir d'achat des ménages, le projet de loi de finances pour 2024 en propose la prorogation jusqu'au 31 janvier 2024. Ce dispositif représente un effort de l'État de 8,9 Mds € et participe au fait que l'électricité consommée en France par les entreprises, les particuliers et les collectivités est une des plus abordables d'Europe.

Données clés

Auteur : [M. Antoine Villedieu](#)

Circonscription : Haute-Saône (1^{re} circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11350

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique

Ministère attributaire : Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 septembre 2023](#), page 8215

Réponse publiée au JO le : [14 novembre 2023](#), page 10216